



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
De la Réunion du COMITE SYNDICAL du 23 OCTOBRE 2013

L'An Deux Mille Treize, le Vingt Trois Octobre, à Dix Neuf Heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient Présents : Monsieur BEGUIN, Monsieur ROUX, Monsieur JOURDAIN, Madame MIQUET, Madame NICOLAS, Monsieur DENISSIEUX, Monsieur LAFONT, Monsieur FIORINI, Monsieur GELIN, Monsieur PARTRAT,

Monsieur BEGUIN présente un pouvoir de Madame BARET
 Monsieur PARTRAT présente un pouvoir de Madame GUICHERD
 Monsieur DENISSIEUX présente un pouvoir de Monsieur EVANGELISTA
 Madame MIQUET présente un pouvoir de Monsieur SAUNIER

Objet : Considérant que le SIM doit faire face à des dépenses d'investissement non prévues, il convient de procéder à un virement de crédits du chapitre 021 au chapitre 020.

DM 2

Désignation	Dépenses	
	Augmentation de crédits	Diminutions de Crédits
D 2031-01 : Frais d'études	11 872,00 €	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	11 872,00 €	
D 2188 : Autres immo corporelles		11 872,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		11 872,00 €
TOTAL GENERAL		0,00 €

Après délibération,

Le Comité Syndical à l'unanimité

- **APPROUVE** la DM2.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS
 ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS
 Le Président certifie exécutoire la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Représentant de l'Etat et à Monsieur le comptable du Trésor Public.
 Fait à St Laurent de Mure, le 24 octobre 2013.

Le Président

Bernard BEGUIN

